DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 15 septembre 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Modification de la représentation au sein des commissions municipales.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY (jusqu'au point 12) - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Edouard BRUNEL – Mme Bénédikte CHESNEAU – Mme Françoise MORGERE – Mme Marie-Anne BOYER – M. Gérard AUBINEAU – M. Pierre CARRIVE – Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Christine QUILLERY	à	Mme Colette HUARD (à compter du point 13)
Mme Rachel ADIL	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Yves SERIE	à	M. Géraud DELORME
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI
Mme Isabelle RAKOFF	à	Mme Françoise MORGERE
M. Pierre RAMOGNINO	à	Mme Marie-Anne BOYER

ABSENTS EXCUSES : M. Philippe KALTENBACH.

ABSENTS : M. Christian DELOM.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 28 SEP. 2017
et de la publication
le 28 SEP. 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Jean MILCOS est désigné pour remplir ces fonctions.

Réf : 170905-A

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 septembre 2017

Objet : Modification de la représentation au sein des commissions municipales.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L 2121-22,

Vu l'article 7 du règlement intérieur du Conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2014 portant création des sept commissions municipales et élection de leurs membres, modifiée par délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2015,

Vu les démissions de Monsieur Patrick Sevin de ses délégations en date du 7 septembre 2017 et de Monsieur Fabrice Lamain ainsi que Madame Samia Dhamna du Conseil municipal en date respectivement du 12 et du 19 septembre 2017,

Vu l'installation de Monsieur Edouard Brunel et Madame Bénédikte Chesneau au sein du Conseil municipal en date du 21 septembre 2017,

Considérant que le Conseil municipal a par délibération du 30 septembre 2014, conformément à son règlement intérieur, institué des commissions chargées d'étudier préalablement les questions soumises au Conseil municipal et a élu ses membres dans le respect du pluralisme des groupes constitués au sein de l'assemblée délibérante,

Considérant qu'il convient de modifier la représentation des élus au sein de trois commissions municipales dans lesquelles siégeaient les trois élus démissionnaires,

Vu l'avis de la Commission n°2 - personnel, affaires générales, élections, moyens des services, communication du 19 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DESIGNE à l'unanimité (Françoise Morgère, Marie-Anne Boyer et leurs pouvoirs, Gérard Aubineau, Pierre Carrive et Marie-Christine Vandrell ne prenant pas part au vote) en remplacement des trois élus démissionnaires au sein des commissions municipales suivantes :

- **Monsieur Edouard BRUNEL** en commission 1 : finances, nouvelles technologies, budget, dette, marchés publics, domaine, patrimoine de la ville, métropole et intercommunalité.

- **Monsieur Patrick SEVIN** en commission 5 : urbanisme, logement, accession à la propriété, démocratie locale,

- **Madame Bénédikte CHESNEAU** en commission 7 : commerce, loisirs, sport, culture, vie associative, devoir de mémoire, jumelages, tourisme, patrimoine, coopération décentralisée.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris

Jean-Didier BERGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Modification de la représentation au sein de la commission d'appel d'offres et de la Commission spécialisée MAPA.

Par suite d'une convocation en date du 15 septembre 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY (jusqu'au point 12) - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Edouard BRUNEL – Mme Bénédikte CHESNEAU – Mme Françoise MORGERE – Mme Marie-Anne BOYER – M. Gérard AUBINEAU – M. Pierre CARRIVE – Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Christine QUILLERY	à	Mme Colette HUARD (à compter du point 13)
Mme Rachel ADIL	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Yves SERIE	à	M. Géraud DELORME
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI
Mme Isabelle RAKOFF	à	Mme Françoise MORGERE
M. Pierre RAMOGNINO	à	Mme Marie-Anne BOYER

ABSENTS EXCUSES : M. Philippe KALTENBACH.

ABSENTS : M. Christian DELOM.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 02 OCT. 2017
et de la publication
le 28 SEP. 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Jean MILCOS est désigné pour remplir ces fonctions.

Réf : 170905-B

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2017

Objet : Modification de la représentation au sein de la commission d'appel d'offres et de la Commission spécialisée MAPA.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 11 avril 2014 portant constitution de la Commission d'appel d'offres,

Vu la délibération du Conseil municipal du 29 septembre 2014 portant constitution des Commissions spécialisées des marchés à procédure adaptée, modifiée par délibération du 20 janvier 2017,

Considérant qu'il a été constitué une commission d'appel d'offres conformément à l'article 22 du Code des marchés publics et deux Commissions spécialisées des marchés à procédure adaptée et que suite à la démission de Monsieur Patrick Sevin de son siège, il convient de procéder à son remplacement,

Vu l'avis de la Commission n°2 - personnel, affaires générales, élections, moyens des services, communication du 19 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DESIGNE à l'unanimité (Françoise Morgère, Marie-Anne Boyer et leurs pouvoirs, Gérard Aubineau, Pierre Carrive et Marie-Christine Vandrell ne prenant pas part au vote) **Monsieur Jean MILCOS** en remplacement de Monsieur Patrick Sevin au sein de la Commission d'appel d'offres et par voie de conséquence au sein des Commissions spécialisées MAPA.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris

Jean-Didier BERGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 15 septembre 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Modification de la représentation au sein de la commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY (jusqu'au point 12) - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Edouard BRUNEL – Mme Bénédikte CHESNEAU – Mme Françoise MORGERE – Mme Marie-Anne BOYER – M. Gérard AUBINEAU – M. Pierre CARRIVE – Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Christine QUILLERY	à	Mme Colette HUARD (à compter du point 13)
Mme Rachel ADIL	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Yves SERIE	à	M. Géraud DELORME
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI
Mme Isabelle RAKOFF	à	Mme Françoise MORGERE
M. Pierre RAMOGNINO	à	Mme Marie-Anne BOYER

ABSENTS EXCUSES : M. Philippe KALTENBACH.

ABSENTS : M. Christian DELOM.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 28 SEP. 2017
et de la publication
le 28 SEP. 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Jean MILCOS est désigné pour remplir ces fonctions.

Réf : 170905-C

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2017

Objet : Modification de la représentation au sein de la commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1411-5,

Vu la délibération du Conseil municipal du 11 avril 2014 portant création de la commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public et désignation de ses membres,

Considérant que par délibération du Conseil municipal du 11 avril 2014, une commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public a été créée au sein de la Ville et que suite à la démission de Monsieur Patrick Sevin de son siège, il convient de procéder à son remplacement,

Vu l'avis de la Commission n°2 - personnel, affaires générales, élections, moyens des services, communication du 19 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DESIGNE à l'unanimité (Françoise Morgère, Marie-Anne Boyer et leurs pouvoirs, Gérard Aubineau, Pierre Carrive et Marie-Christine Vandrell ne prenant pas part au vote) **Madame Bénédikte CHESNEAU** en remplacement de Monsieur Patrick Sevin au sein de la Commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris

Jean-Didier BERGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 15 septembre 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Modification de la représentation au sein de la Commission locale d'information auprès du CEA de Fontenay-aux-Roses.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY (jusqu'au point 12) - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Edouard BRUNEL – Mme Bénédikte CHESNEAU – Mme Françoise MORGERE – Mme Marie-Anne BOYER – M. Gérard AUBINEAU – M. Pierre CARRIVE – Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Christine QUILLERY	à	Mme Colette HUARD (à compter du point 13)
Mme Rachel ADIL	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Yves SERIE	à	M. Géraud DELORME
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI
Mme Isabelle RAKOFF	à	Mme Françoise MORGERE
M. Pierre RAMOGNINO	à	Mme Marie-Anne BOYER

ABSENTS EXCUSES : M. Philippe KALTENBACH.

ABSENTS : M. Christian DELOM.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le
et de la publication
le
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Jean MILCOS est désigné pour remplir ces fonctions.

Réf : 170905-D

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2017

Objet : Modification de la représentation au sein de la Commission locale d'information auprès du CEA de Fontenay-aux-Roses.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire,

Vu le décret n°2008-251 du 12 mars 2008 relatif aux commissions locales d'information auprès des installations nucléaires de base,

Vu les décrets n°2015-1655, n°2015-1656, n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatifs à la Métropole du Grand Paris fixant le périmètre des établissements publics territoriaux des territoires concernés par la Commission Locale d'information auprès du CEA de Fontenay-aux-Roses,

Vu la délibération du Conseil municipal du 13 juillet 2016 portant désignation d'un représentant à la Commission locale d'information auprès du CEA de Fontenay-aux-Roses,

Considérant que par délibération du Conseil municipal du 13 juillet 2016, Monsieur Patrick Sevin a été désigné au sein de la commission locale d'information auprès du CEA de Fontenay-aux-Roses à la demande du Conseil départemental des Hauts-de-Seine. Suite à sa démission de ses délégations, il convient de procéder à son remplacement,

Vu l'avis de la Commission n°2 - personnel, affaires générales, élections, moyens des services, communication du 19 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DESIGNE à l'unanimité (Françoise Morgère, Marie-Anne Boyer et leurs pouvoirs, Gérard Aubineau, Pierre Carrive et Marie-Christine Vandrell ne prenant pas part au vote) **Monsieur Daniel ELIOT** pour siéger au sein de la Commission Locale d'information auprès du Commissariat de l'énergie atomique (CEA) de Fontenay-aux-Roses.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,

Jean-Didier BERGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 15 septembre 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Modification de la liste des candidats pouvant siéger au sein de la Commission communale des impôts directs (CCID).

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY (jusqu'au point 12) - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Edouard BRUNEL – Mme Bénédikte CHESNEAU – Mme Françoise MORGERE – Mme Marie-Anne BOYER – M. Gérard AUBINEAU – M. Pierre CARRIVE – Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Christine QUILLERY	à	Mme Colette HUARD (à compter du point 13)
Mme Rachel ADIL	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Yves SERIE	à	M. Géraud DELORME
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI
Mme Isabelle RAKOFF	à	Mme Françoise MORGERE
M. Pierre RAMOGNINO	à	Mme Marie-Anne BOYER

ABSENTS EXCUSES : M. Philippe KALTENBACH.

ABSENTS : M. Christian DELOM.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 28 SEP. 2017
et de la publication
le 28 SEP. 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Jean MILCOS est désigné pour remplir ces fonctions.

Réf : 170905-E

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2017

Objet : Modification de la liste des candidats pouvant siéger au sein de la Commission communale des impôts directs (CCID).

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-32 et L 2121-33,

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1650,

Vu la délibération du Conseil municipal du 11 avril 2014 portant établissement de la liste des candidats pouvant siéger au sein de la Commission communale des impôts directs (CCID),

Considérant que la Commission communale des impôts directs est composée de 8 commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal (soit 16 membres au total) dans les communes de plus de 2000 habitants, le Maire étant président de droit,

Considérant que suite à la démission de Monsieur Patrick Sevin et Monsieur Fabrice Lamain de la CCID, il convient de procéder à leur remplacement dans cette liste,

Vu l'avis de la Commission n°2 - personnel, affaires générales, élections, moyens des services, communication du 19 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

MODIFIE à l'unanimité (Françoise Morgère, Marie-Anne Boyer et leurs pouvoirs, Gérard Aubineau, Pierre Carrive et Marie-Christine Vandrell ne prenant pas part au vote) la liste des candidats pouvant faire partie de la Commission communale des impôts directs de la manière suivante :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Madame Sylvie DONGER	Madame Marie-Hélène EVRARD

Pour extrait conforme,

Le Maire
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris

Jean-Didier BERGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 15 septembre 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Modification de la représentation au sein de la commission consultative de l'Environnement relative au fonctionnement de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY (jusqu'au point 12) - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Edouard BRUNEL – Mme Bénédikte CHESNEAU – Mme Françoise MORGERE – Mme Marie-Anne BOYER – M. Gérard AUBINEAU – M. Pierre CARRIVE – Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Christine QUILLERY	à	Mme Colette HUARD (à compter du point 13)
Mme Rachel ADIL	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Yves SERIE	à	M. Géraud DELORME
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI
Mme Isabelle RAKOFF	à	Mme Françoise MORGERE
M. Pierre RAMOGNINO	à	Mme Marie-Anne BOYER

ABSENTS EXCUSES : M. Philippe KALTENBACH.

ABSENTS : M. Christian DELOM.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 28 SEP. 2017
et de la publication
le 28 SEP. 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Jean MILCOS est désigné pour remplir ces fonctions.

Réf : 170905-F

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2017

Objet : Modification de la représentation au sein de la commission consultative de l'Environnement relative au fonctionnement de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L 571-13 et R 571-73,

Vu la délibération du Conseil municipal du 11 avril 2014 portant désignation des représentants au sein de la commission consultative de l'Environnement relative au fonctionnement de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay,

Considérant qu'un représentant titulaire et un représentant suppléant ont été désignés au sein de la Commission consultative de l'environnement relative au fonctionnement de l'aérodrome militaire de Vélizy-Villacoublay et que suite à la démission de Monsieur Patrick Sevin de son siège de titulaire, il convient de procéder à son remplacement,

Vu l'avis de la Commission n°2 - personnel, affaires générales, élections, moyens des services, communication du 19 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DESIGNE à l'unanimité (Françoise Morgère, Marie-Anne Boyer et leurs pouvoirs, Gérard Aubineau, Pierre Carrive et Marie-Christine Vandrell ne prenant pas part au vote) en remplacement de Monsieur Patrick Sevin au sein de la commission consultative de l'Environnement relative au fonctionnement de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay.

TITULAIRE	SUPPLEANT
Madame Françoise CARUGE	Monsieur Serge KEHYAYAN

Pour extrait conforme,

Le Maire
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris

Jean-Didier BERGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 15 septembre 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Désignation d'un nouveau délégué-correspondant défense.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY (jusqu'au point 12) - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Edouard BRUNEL – Mme Bénédikte CHESNEAU – Mme Françoise MORGERE – Mme Marie-Anne BOYER – M. Gérard AUBINEAU – M. Pierre CARRIVE – Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Christine QUILLERY	à	Mme Colette HUARD (à compter du point 13)
Mme Rachel ADIL	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Yves SERIE	à	M. Géraud DELORME
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI
Mme Isabelle RAKOFF	à	Mme Françoise MORGERE
M. Pierre RAMOGNINO	à	Mme Marie-Anne BOYER

ABSENTS EXCUSES : M. Philippe KALTENBACH.

ABSENTS : M. Christian DELOM.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 28 SEP. 2017
et de la publication
le 28 SEP. 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Jean MILCOS est désigné pour remplir ces fonctions.

Réf : 170905-G

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2017

Objet : Désignation d'un nouveau délégué-correspondant défense.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national,

Vu les circulaires du secrétaire d'Etat à la défense du 26 octobre 2001, 18 février 2002 et du 27 janvier 2004,

Vu l'instruction n°1590/DEF/CAB/SDBC/BC du 24 avril 2002 relative aux correspondants défense,

Vu la délibération du Conseil municipal du 11 avril 2014 portant désignation d'un correspondant défense,

Considérant qu'un correspondant défense a été désigné et que suite à la démission de Monsieur Patrick Sevin de cette fonction, il convient de procéder à son remplacement,

Vu l'avis de la Commission n°2 - personnel, affaires générales, élections, moyens des services, communication du 19 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DESIGNE à l'unanimité (Françoise Morgère, Marie-Anne Boyer et leurs pouvoirs, Gérard Aubineau, Pierre Carrive et Marie-Christine Vandrell ne prenant pas part au vote) **Monsieur Edouard BRUNEL** en remplacement de Monsieur Patrick Sevin en tant que délégué-correspondant défense.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris

Jean-Didier BERGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 15 septembre 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Modification dans la représentation au sein du Conseil d'administration de Clamart Habitat.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY (jusqu'au point 12) - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Edouard BRUNEL – Mme Bénédikte CHESNEAU – Mme Françoise MORGERE – Mme Marie-Anne BOYER – M. Gérard AUBINEAU – M. Pierre CARRIVE – Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Christine QUILLERY	à	Mme Colette HUARD (à compter du point 13)
Mme Rachel ADIL	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Yves SERIE	à	M. Géraud DELORME
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI
Mme Isabelle RAKOFF	à	Mme Françoise MORGERE
M. Pierre RAMOGNINO	à	Mme Marie-Anne BOYER

ABSENTS EXCUSES : M. Philippe KALTENBACH.

ABSENTS : M. Christian DELOM.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 28 SEP. 2017
et de la publication
le 28 SEP. 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Jean MILCOS est désigné pour remplir ces fonctions.

Ref : 170905-H

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2017

Objet : Modification dans la représentation au sein du Conseil d'administration de Clamart Habitat.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2008-566 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des offices publics de l'habitat,

Vu l'article R 421-4 et suivants du code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil municipal du 11 avril 2014 portant désignation des membres du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de Clamart Habitat, modifiée par les délibérations du Conseil municipal des 29 avril 2014 et 24 novembre 2016,

Considérant que suite à la démission de Madame Samia Dhamna du Conseil municipal, il convient de procéder à son remplacement,

Vu l'avis de la Commission n°2 - personnel, affaires générales, élections, moyens des services, communication du 19 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DESIGNE à l'unanimité (Françoise Morgère, Marie-Anne Boyer et leurs pouvoirs, Gérard Aubineau, Pierre Carrive et Marie-Christine Vandrell ne prenant pas part au vote) **Madame Claude CHAPPEY** pour siéger au sein du Conseil d'administration de Clamart Habitat.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,

Jean-Didier BERGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 15 septembre 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Modification de la représentation au sein de l'association Mission locale Archimède et le Comité des fêtes.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY (jusqu'au point 12) - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Edouard BRUNEL – Mme Bénédikte CHESNEAU – Mme Françoise MORGERE – Mme Marie-Anne BOYER – M. Gérard AUBINEAU – M. Pierre CARRIVE – Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Christine QUILLERY	à	Mme Colette HUARD (à compter du point 13)
Mme Rachel ADIL	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Yves SERIE	à	M. Géraud DELORME
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI
Mme Isabelle RAKOFF	à	Mme Françoise MORGERE
M. Pierre RAMOGNINO	à	Mme Marie-Anne BOYER

ABSENTS EXCUSES : M. Philippe KALTENBACH.

ABSENTS : M. Christian DELOM.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 28 SEP. 2017
et de la publication
le 28 SEP. 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Jean MILCOS est désigné pour remplir ces fonctions.

Ref : 170905-I

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2017

Objet : Modification de la représentation au sein de l'association Mission locale Archimède et le Comité des fêtes.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts des associations,

Vu la délibération du Conseil municipal du 11 avril 2014 portant désignation de membres du Conseil municipal au sein de Conseil d'administration de diverses associations,

Considérant que des membres du Conseil municipal représentaient la Ville au sein du Conseil d'administration d'associations telles que :
- la Mission locale Archimède dans laquelle siégeait Madame Samia Dhamna,
- et le Comité des fêtes dans lequel siégeait Monsieur Patrick Sevin,

Considérant que suite à leur démission, il convient de procéder à leur remplacement,

Vu l'avis de la Commission n°2 - personnel, affaires générales, élections, moyens des services, communication du 19 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

Mission Locale Archimède - Bagneux Clamart Malakoff. :
DECIDE à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DESIGNE à l'unanimité (Françoise Morgère, Marie-Anne Boyer et leurs pouvoirs, Gérard Aubineau, Pierre Carrive et Marie-Christine Vandrell ne prenant pas part au vote) **Madame Michelle BLANC** en remplacement de Madame Samia Dhamna au sein de la Mission locale Archimède.

Comité des fêtes :
DECIDE à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DESIGNE à l'unanimité (Françoise Morgère, Marie-Anne Boyer et leurs pouvoirs, Gérard Aubineau, Pierre Carrive et Marie-Christine Vandrell ne prenant pas part au vote) **Madame Jacqueline MINASSIAN** en remplacement de Monsieur Patrick Sevin au sein du Comité des fêtes.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris

Jean-Didier BERGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 15 septembre 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Modification de la représentation au sein du collège des Petits Ponts.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY (jusqu'au point 12) - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Edouard BRUNEL – Mme Bénédikte CHESNEAU – Mme Françoise MORGERE – Mme Marie-Anne BOYER – M. Gérard AUBINEAU – M. Pierre CARRIVE – Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Christine QUILLERY	à	Mme Colette HUARD (à compter du point 13)
Mme Rachel ADIL	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Yves SERIE	à	M. Géraud DELORME
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI
Mme Isabelle RAKOFF	à	Mme Françoise MORGERE
M. Pierre RAMOGNINO	à	Mme Marie-Anne BOYER

ABSENTS EXCUSES : M. Philippe KALTENBACH.

ABSENTS : M. Christian DELOM.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 28 SEP. 2017
et de la publication
le 28 SEP. 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Jean MILCOS est désigné pour remplir ces fonctions.

Ref : 170905-J

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2017

Objet : Modification de la représentation au sein du collège des Petits Ponts.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L 421-1 et L 421-2,

Vu la délibération du Conseil municipal du 11 avril 2014 portant désignation de membres du Conseil municipal au sein des lycées et collèges, modifiée le 10 décembre 2014,

Considérant que Madame Samia Dhamna représentait la Ville en tant que titulaire au sein du Conseil d'administration du Collège des petits Ponts et que suite à sa démission du Conseil municipal, il convient de procéder à son remplacement,

Vu l'avis de la Commission n°2 - personnel, affaires générales, élections, moyens des services, communication du 19 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

Collège des Petits Ponts :
DECIDE à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DESIGNE à l'unanimité (Françoise Morgère, Marie-Anne Boyer et leurs pouvoirs, Gérard Aubineau, Pierre Carrive et Marie-Christine Vandrell ne prenant pas part au vote) **Madame Geneviève POYART** en titulaire et **Monsieur Jean-Patrick GUIMARD** en suppléant, en remplacement de Madame Samia Dhamna au sein du Collège des Petits Ponts.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris

Jean-Didier BERGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 15 septembre 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Modification de la représentation du Conseil municipal au sein du Syndicat intercommunal du Cimetière du Parc et du Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB).

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY (jusqu'au point 12) - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Edouard BRUNEL – Mme Bénédikte CHESNEAU – Mme Françoise MORGERE – Mme Marie-Anne BOYER – M. Gérard AUBINEAU – M. Pierre CARRIVE – Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Christine QUILLERY	à	Mme Colette HUARD (à compter du point 13)
Mme Rachel ADIL	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Yves SERIE	à	M. Géraud DELORME
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI
Mme Isabelle RAKOFF	à	Mme Françoise MORGERE
M. Pierre RAMOGNINO	à	Mme Marie-Anne BOYER

ABSENTS EXCUSES : M. Philippe KALTENBACH.

ABSENTS : M. Christian DELOM.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 28 SEP. 2017
et de la publication
le 28 SEP. 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Jean MILCOS est désigné pour remplir ces fonctions.

Ref : 170905-K

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2017

Objet : Modification de la représentation du Conseil municipal au sein du Syndicat intercommunal du Cimetière du Parc et du Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB).

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5212-7,

Vu la délibération du Conseil municipal du 11 avril 2014 portant désignation des membres du Conseil municipal au sein des Syndicats intercommunaux,

Considérant que des représentants du Conseil municipal avaient été désignés au sein des Syndicats intercommunaux suivants :

- le Syndicat intercommunal du Cimetière du Parc dans lequel siégeait Monsieur Patrick Sevin en tant que suppléant,
- le Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB) dans lequel siégeait Monsieur Fabrice Lamain en tant que suppléant,

Considérant que suite à leur démission de ces fonctions, il convient de procéder à leur remplacement,

Vu l'avis de la Commission n°2 - personnel, affaires générales, élections, moyens des services, communication du 19 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

Syndicat Intercommunal du Cimetière du Parc :
DECIDE à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DESIGNE à l'unanimité (Françoise Morgère, Marie-Anne Boyer et leurs pouvoirs, Gérard Aubineau, Pierre Carrive et Marie-Christine Vandrell ne prenant pas part au vote) **Monsieur Jean MILCOS** en remplacement de Monsieur Patrick Sevin en tant que suppléant au sein du Syndicat intercommunal du Cimetière du Parc.

Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre (SIAVB) :
DECIDE à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DESIGNE à l'unanimité (Françoise Morgère, Marie-Anne Boyer et leurs pouvoirs, Gérard Aubineau, Pierre Carrive et Marie-Christine Vandrell ne prenant pas part au vote) **Monsieur Jean-Patrick GUIMARD** en remplacement de Monsieur Fabrice Lamain en tant que suppléant au sein du Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB).

Pour extrait conforme,

Le Maire
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris

Jean-Didier BERGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Modification de la représentation du Conseil municipal au sein des Conseils de quartiers Trivaux/Garenne/3F et Plaine.

Par suite d'une convocation en date du 15 septembre 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY (jusqu'au point 12) - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Edouard BRUNEL – Mme Bénédikte CHESNEAU – Mme Françoise MORGERE – Mme Marie-Anne BOYER – M. Gérard AUBINEAU – M. Pierre CARRIVE – Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Christine QUILLERY	à	Mme Colette HUARD (à compter du point 13)
Mme Rachel ADIL	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Yves SERIE	à	M. Géraud DELORME
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI
Mme Isabelle RAKOFF	à	Mme Françoise MORGERE
M. Pierre RAMOGNINO	à	Mme Marie-Anne BOYER

ABSENTS EXCUSES : M. Philippe KALTENBACH.

ABSENTS : M. Christian DELOM.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 28 SEP. 2017
et de la publication
le 28 SEP. 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Jean MILCOS est désigné pour remplir ces fonctions.

Ref : 170905-L

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2017

Objet : Modification de la représentation du Conseil municipal au sein des Conseils de quartiers Trivaux/Garenne/3F et Plaine.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2143-1,

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 octobre 2001 portant création des quartiers,

Vu la délibération du Conseil municipal du 11 avril 2014 portant désignation des membres du Conseil municipal au sein des Conseils de quartiers,

Considérant que des représentants du Conseil municipal ont été désignés au sein des Conseils de quartier suivants :

- le Conseil de quartier Trivaux/Garenne/3F dans lequel siégeait Monsieur Fabrice Lamain,
- le Conseil de quartier Plaine dans lequel siégeait Monsieur Patrick Sevin,

Considérant que suite à leur démission de leurs fonctions, il convient de procéder à leur remplacement,

Vu l'avis de la Commission n°2 - personnel, affaires générales, élections, moyens des services, communication du 19 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

Conseil de quartier Trivaux/Garenne/3F :
DECIDE à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DESIGNE à l'unanimité (Françoise Morgère, Marie-Anne Boyer et leurs pouvoirs, Gérard Aubineau, Pierre Carrive et Marie-Christine Vandrell ne prenant pas part au vote) **Madame Marie-Hélène EVRARD** en remplacement de Monsieur Fabrice Lamain au sein du Conseil de quartier Trivaux/Garenne/3F.

Conseil de quartier Plaine :
DECIDE à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DESIGNE à l'unanimité (Françoise Morgère, Marie-Anne Boyer et leurs pouvoirs, Gérard Aubineau, Pierre Carrive et Marie-Christine Vandrell ne prenant pas part au vote) **Madame Sally RIBEIRO** en remplacement de Monsieur Patrick Sevin au sein du Conseil de quartier Plaine.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris

Jean-Didier BERGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Autorisation de déposer un permis de construire ou toute autre demande d'autorisation d'urbanisme pour la construction du groupe scolaire PANORAMA.

Par suite d'une convocation en date du 15 septembre 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY (jusqu'au point 12) - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Edouard BRUNEL – Mme Bénédikte CHESNEAU – Mme Françoise MORGERE – Mme Marie-Anne BOYER – M. Gérard AUBINEAU – M. Pierre CARRIVE – Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Christine QUILLERY	à	Mme Colette HUARD (à compter du point 13)
Mme Rachel ADIL	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Yves SERIE	à	M. Géraud DELORME
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI
Mme Isabelle RAKOFF	à	Mme Françoise MORGERE
M. Pierre RAMOGNINO	à	Mme Marie-Anne BOYER

ABSENTS EXCUSES : M. Philippe KALTENBACH.

ABSENTS : M. Christian DELOM.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 28 SEP. 2017
et de la publication
le 28 SEP. 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Jean MILCOS est désigné pour remplir ces fonctions.

Réf : 170906

CONSEIL MUNICIPAL
Séance 21 septembre 2017

Objet : Autorisation de déposer un permis de construire ou toute autre demande d'autorisation d'urbanisme pour la construction du groupe scolaire PANORAMA.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Patrice RONCARI, Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires, périscolaires, des centres socioculturels, de la cuisine centrale et de la jeunesse,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1311-5,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.421-4 et R.421-17,

Considérant que dans le cadre du projet de rénovation urbaine de la Ville de Clamart, il est envisagé la construction du groupe scolaire Panorama,

Considérant que la construction du groupe scolaire PANORAMA constitue la 1ère tranche du grand projet de requalification de l'ancien site de recherche et de développement d'EDF, appelé ZAC PANORAMA, qui prévoit dans son aménagement, en plus du groupe scolaire, d'accueillir des logements, des bureaux, des commerces et d'équipements publics,

Considérant que les caractéristiques de l'opération sont les suivantes :

- la construction d'un groupe scolaire de 21 classes, un dortoir, deux réfectoires, un office de réchauffage, deux centres de loisirs qui serviront aussi d'accueil périscolaire, un espace de récréation et un auditorium.
- il totalise 3 850 m² de surface utile hors locaux techniques.
- l'ensemble de la parcelle sera aménagé par le concepteur y compris le parvis d'accès, les voies de livraison, les accès piétons et véhicules.
- la maîtrise d'œuvre a été désignée à l'issue d'une procédure de concours.

Considérant ainsi, que ce projet nécessite le dépôt d'un permis de construire préalable conformément au Code de l'urbanisme,

Vu l'avis de la Commission n°3 - services techniques, voirie, propreté, développement durable, transports, bâtiments, sécurité publique du 19 septembre 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (2 abstentions et Pierre Ramognino ne prenant pas part au vote),

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un permis de construire ou toute autre demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation des travaux de construction du groupe scolaire PANORAMA, et à signer toutes les pièces afférentes.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris,

Jean-Didier BERGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 15 septembre 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Autorisation de déposer un permis de construire ou toute autre demande d'autorisation d'urbanisme pour la construction du groupe scolaire LES CANAUX.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY (jusqu'au point 12) - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Edouard BRUNEL – Mme Bénédikte CHESNEAU – Mme Françoise MORGERE – Mme Marie-Anne BOYER – M. Gérard AUBINEAU – M. Pierre CARRIVE – Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Christine QUILLERY	à	Mme Colette HUARD (à compter du point 13)
Mme Rachel ADIL	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Yves SERIE	à	M. Géraud DELORME
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI
Mme Isabelle RAKOFF	à	Mme Françoise MORGERE
M. Pierre RAMOGNINO	à	Mme Marie-Anne BOYER

ABSENTS EXCUSES : M. Philippe KALTENBACH.

ABSENTS : M. Christian DELOM.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 28 SEP. 2017
et de la publication
le 28 SEP. 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Jean MILCOS est désigné pour remplir ces fonctions.

Réf : 170907

CONSEIL MUNICIPAL

Séance 21 septembre 2017

Objet : Autorisation de déposer un permis de construire ou toute autre demande d'autorisation d'urbanisme pour la construction du groupe scolaire LES CANAUX.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Patrice RONCARI, Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires, périscolaires, des centres socioculturels, de la cuisine centrale et de la jeunesse,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1311-5,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.421-4 et R.421-17,

Considérant que dans le cadre du projet de rénovation urbaine de la Ville de Clamart, il est envisagé la construction du groupe scolaire les Canaux,

Considérant que l'aménagement du quartier Plaine sud consiste en la réalisation d'un quartier à dominante de logements comprenant un hôtel, des commerces et d'un groupe scolaire qui sera situé aux angles de l'avenue Charles de Gaulle, de l'avenue Réaumur et de l'avenue Newton. Ce dernier constitue la 1ère tranche des équipements livrés en septembre 2019,

Considérant que les caractéristiques générales du projet du groupe scolaire sont les suivantes :

- la construction d'un groupe scolaire de 16 classes composé de 10 classes élémentaires et de 6 classes maternelles, de deux réfectoires et d'un office de réchauffage, de deux centres de loisirs, d'une bibliothèque, d'un dortoir, de salles des maîtres, et des salles polyvalentes...
- la surface envisagée du groupe scolaire est de 4 000 m² environ.
- la maîtrise d'œuvre a été désignée à l'issue d'une procédure de concours.

Considérant que la réalisation des travaux susmentionnés nécessite le dépôt d'un permis de construire préalable conformément au Code de l'urbanisme,

Vu l'avis de la Commission n°3 - services techniques, voirie, propreté, développement durable, transports, bâtiments, sécurité publique du 19 septembre 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (2 abstentions et Pierre Ramognino ne prenant pas part au vote),

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un permis de construire ou toute autre demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation des travaux de construction du groupe scolaire les Canaux, et à signer toutes les pièces afférentes.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris,

Jean-Didier BERGER

MAIRIE DE CLAMART 92140

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 15 septembre 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Changement de rattachement de l'Office Public de l'Habitat (OPH) Clamart Habitat.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY (jusqu'au point 12) - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Edouard BRUNEL – Mme Bénédikte CHESNEAU – Mme Françoise MORGERE – Mme Marie-Anne BOYER – M. Gérard AUBINEAU – M. Pierre CARRIVE – Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Christine QUILLERY	à	Mme Colette HUARD (à compter du point 13)
Mme Rachel ADIL	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Yves SERIE	à	M. Géraud DELORME
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI
Mme Isabelle RAKOFF	à	Mme Françoise MORGERE
M. Pierre RAMOGNINO	à	Mme Marie-Anne BOYER

ABSENTS EXCUSES : M. Philippe KALTENBACH.

ABSENTS : M. Christian DELOM.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 28 SEP. 2017
et de la publication
le 28 SEP. 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Jean MILCOS est désigné pour remplir ces fonctions.

Réf : 170908

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2017

Objet : Changement de rattachement de l'Office Public de l'Habitat (OPH) Clamart Habitat.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui prévoit que les OPH communaux situés dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris doivent être rattachés aux Etablissements Publics Territoriaux (EPT) au plus tard le 31 décembre 2017,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5219-2 et l'article L.5219-5 VIII,

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.421-6 et R.421-1-1 II.,

Considérant que par l'article L.5219-5 VIII. du code général des collectivités territoriales issu des dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), le législateur a prévu que les offices publics de l'habitat précédemment rattachés aux communes ou à leurs groupements, situés dans le périmètre des établissements publics territoriaux de la Métropole du Grand Paris soient rattachés à ces derniers au plus tard le 31 décembre 2017, sauf dans le cas de la Ville de Paris,

Considérant que l'Office public de l'habitat Clamart Habitat est actuellement rattaché à la commune de Clamart membre de l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris,

Vu l'avis de la commission n° 5 - urbanisme, logement, accession à la propriété, démocratie locale du 19 septembre 2017,

Après en avoir délibéré à la majorité (1 voix contre),

PREND ACTE du rattachement de l'Office Public de l'habitat Clamart Habitat à l'Etablissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris à compter du 31 décembre 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre tous actes nécessaires à la bonne exécution du changement de rattachement de l'Office public de l'habitat Clamart Habitat.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris

Jean-Didier BERGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 15 septembre 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Cession d'un immeuble sis 3 avenue René Samuel au profit de l'Office Public de l'Habitat « CLAMART HABITAT ».

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY (jusqu'au point 12) - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Edouard BRUNEL – Mme Bénédikte CHESNEAU – Mme Françoise MORGERE – Mme Marie-Anne BOYER – M. Gérard AUBINEAU – M. Pierre CARRIVE – Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Christine QUILLERY	à	Mme Colette HUARD (à compter du point 13)
Mme Rachel ADIL	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Yves SERIE	à	M. Géraud DELORME
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI
Mme Isabelle RAKOFF	à	Mme Françoise MORGERE
M. Pierre RAMOGNINO	à	Mme Marie-Anne BOYER

ABSENTS EXCUSES : M. Philippe KALTENBACH.

ABSENTS : M. Christian DELOM.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 28 SEP. 2017
et de la publication
le 28 SEP. 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Jean MILCOS est désigné pour remplir ces fonctions.

Réf : 170909

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2017

Objet : Cession d'un immeuble sis 3 avenue René Samuel au profit de l'Office Public de l'Habitat « CLAMART HABITAT ».

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 1111-1, L.1212-1,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 avril 2014 prescrivant la révision du Plan local d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil du Territoire Vallée Sud – Grand Paris du 12 juillet 2016 approuvant le Plan local d'urbanisme révisé,

Considérant que la Ville de Clamart, par acte notarié en date du 11 septembre 2017, a acquis par voie de préemption un immeuble sis 3 avenue René Samuel, au prix de la DIA soit 1 360 000 € afin de le rétrocéder ensuite à l'Office Public de l'Habitat « Clamart Habitat »,

Considérant que l'acquisition de ce bien situé en centre-ville permettra de renforcer le patrimoine de l'Office Public de l'Habitat « Clamart Habitat » et d'améliorer la qualité de vie de ces locataires,

Considérant que cet immeuble est composé de sept logements (cinq occupés par des locataires et deux libres) et d'un local d'activité (libre), cadastré section AL numéro 64 d'une emprise foncière de 180 m² et d'une surface utile totale d'environ 419 m²,

Vu l'avis de la commission n° 5 - urbanisme, logement, accession à la propriété, démocratie locale du 19 septembre 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE la cession de l'immeuble composé de sept logements et d'un local d'activité, sis 3 avenue René Samuel, au profit de l'Office Public de l'Habitat « Clamart Habitat » au prix de 1 360 000 € (prix et conditions de l'exercice du droit de préemption augmentés des frais afférents).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes afférents à la cession de cet immeuble pour le compte de la Commune.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris,

Jean-Didier BERGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 15 septembre 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Cession d'un ensemble immobilier en copropriété sis 91 à 95 rue de la Porte de Trivaux au profit de l'Office Public de l'Habitat « CLAMART HABITAT ».

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY (jusqu'au point 12) - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Edouard BRUNEL – Mme Bénédikte CHESNEAU – Mme Françoise MORGERE – Mme Marie-Anne BOYER – M. Gérard AUBINEAU – M. Pierre CARRIVE – Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Christine QUILLERY	à	Mme Colette HUARD (à compter du point 13)
Mme Rachel ADIL	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Yves SERIE	à	M. Géraud DELORME
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI
Mme Isabelle RAKOFF	à	Mme Françoise MORGERE
M. Pierre RAMOGNINO	à	Mme Marie-Anne BOYER

ABSENTS EXCUSES : M. Philippe KALTENBACH.

ABSENTS : M. Christian DELOM.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 28 SEP. 2017
et de la publication
le 28 SEP. 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Jean MILCOS est désigné pour remplir ces fonctions.

Réf : 170910

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 septembre 2017

Objet : Cession d'un ensemble immobilier en copropriété sis 91 à 95 rue de la Porte de Trivaux au profit de l'Office Public de l'Habitat « CLAMART HABITAT ».

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 1111-1, L.1212-1,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 avril 2014 prescrivant la révision du Plan local d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil du Territoire Vallée Sud – Grand Paris du 12 juillet 2016 approuvant le Plan local d'urbanisme révisé,

Considérant que la Ville de Clamart, par acte notarié en date du 21 août 2017 a acquis par voie de préemption un ensemble immobilier en copropriété appartenant à la Société « Les Résidences de la Région Parisienne », sis 91 à 95 rue de la Porte de Trivaux, au prix de la DIA soit 600 000 € afin de le rétrocéder ensuite à l'Office Public de l'Habitat « Clamart Habitat »,

Considérant que l'acquisition de ce bien situé dans un quartier légèrement excentré et principalement pavillonnaire permettra de renforcer le patrimoine de l'Office Public de l'Habitat « Clamart Habitat » et d'améliorer la qualité de vie de ces locataires,

Considérant que cet ensemble immobilier est composé de deux pavillons occupés par des locataires ainsi que deux caves et deux places de stationnement, cadastrés section BE numéros 4 et 5 d'une emprise foncière de 3 472 m² et d'une surface utile de 216.30 m² (soit 108.15 m² pour chaque logement),

Vu l'avis de la commission n° 5 - urbanisme, logement, accession à la propriété, démocratie locale du 19 septembre 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE la cession de l'ensemble immobilier en copropriété composé de deux pavillons, deux caves et deux places de stationnement (lots n° 39.46.111.112.301.306), sis 91 à 95 rue de la Porte de Trivaux, au profit de l'Office Public de l'Habitat « Clamart Habitat » au prix de 600 000 € (prix et conditions de l'exercice du droit de préemption augmentés des frais afférents).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes afférents à la cession de cet ensemble immobilier en copropriété pour le compte de la Commune.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris,

Jean-Didier BERGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Désaffectation et déclassement partiels d'un espace technique de la crèche Normandie sise 48 à 52 route du Pavé Blanc / angle rue de Normandie, cadastrée section BL 143.

Par suite d'une convocation en date du 15 septembre 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY (jusqu'au point 12) - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Edouard BRUNEL – Mme Bénédikte CHESNEAU – Mme Françoise MORGERE – Mme Marie-Anne BOYER – M. Gérard AUBINEAU – M. Pierre CARRIVE – Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Christine QUILLERY	à	Mme Colette HUARD (à compter du point 13)
Mme Rachel ADIL	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Yves SERIE	à	M. Géraud DELORME
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI
Mme Isabelle RAKOFF	à	Mme Françoise MORGERE
M. Pierre RAMOGNINO	à	Mme Marie-Anne BOYER

ABSENTS EXCUSES : M. Philippe KALTENBACH.

ABSENTS : M. Christian DELOM.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 28 SEP. 2017
et de la publication
le 28 SEP. 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Jean MILCOS est désigné pour remplir ces fonctions.

Réf : 170911

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 septembre 2017

Objet : Désaffectation et déclassement partiels d'un espace technique de la crèche Normandie sise 48 à 52 route du Pavé Blanc / angle rue de Normandie, cadastrée section BL 143.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 1111-1, L.1212-1,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 avril 2014 prescrivant la révision du Plan local d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil du Territoire Vallée Sud – Grand Paris du 12 juillet 2016 approuvant le Plan local d'urbanisme révisé,

Considérant que la Ville est propriétaire d'une ensemble immobilier, sis 54 à 56 bis route du Pavé Blanc, composé des parcelles cadastrées section BL numéros 132, 121, 99 et classé en zone UAa du PLU,

Considérant qu'afin de répondre aux objectifs de la TOL et aux engagements du Plan Local de l'Habitat il est proposé d'y réaliser une offre de logements y compris en accession libre dans un quartier très fortement composé de logements sociaux. La valorisation de cet ensemble foncier permettra donc de renforcer la mixité sociale à l'échelle de l'ilot,

Considérant cependant, qu'au vu de sa configuration (regroupement de plusieurs biens acquis successivement), et pour permettre un projet de meilleure qualité, il est apparu intéressant d'y intégrer un espace technique de la crèche Normandie inutilisé par les enfants et le personnel de la crèche d'une surface d'environ 103 m² (inclus dans la parcelle cadastrée section BL numéro 143),

Considérant que par constat d'huissier de justice en date du 18 septembre 2017, il a été constaté que cet espace technique non utilisé n'était plus affecté aux besoins du service. Il peut donc en être acté le déclassement du domaine public,

Considérant que cette emprise d'environ 103 m² ainsi désaffectée intégrera le domaine privé de la Commune et pourra faire l'objet d'une cession dans les conditions fixées par l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission n° 5 - urbanisme, logement, accession à la propriété, démocratie locale du 19 septembre 2017,

Après en avoir délibéré à la majorité (4 voix contre et 1 abstention),

CONSTATE la désaffectation partielle d'un espace technique non utilisé de la crèche Normandie située sur la parcelle cadastrée section BL 143 pour une surface d'environ 103 m² (selon plan annexé).

APPROUVE son déclassement du domaine public en vue de son incorporation dans le domaine privé de la Commune en vue de sa cession.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes afférents au déclassement partiel de la cour de Normandie pour le compte de la Commune.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris,

Jean-Didier BERGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 15 septembre 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Présentation du rapport d'activité de la S.P.L.A. Panorama pour l'exercice 2016.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY (jusqu'au point 12) - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Edouard BRUNEL – Mme Bénédikte CHESNEAU – Mme Françoise MORGERE – Mme Marie-Anne BOYER – M. Gérard AUBINEAU – M. Pierre CARRIVE – Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Christine QUILLERY	à	Mme Colette HUARD (à compter du point 13)
Mme Rachel ADIL	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Yves SERIE	à	M. Géraud DELORME
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI
Mme Isabelle RAKOFF	à	Mme Françoise MORGERE
M. Pierre RAMOGNINO	à	Mme Marie-Anne BOYER

ABSENTS EXCUSES : M. Philippe KALTENBACH.

ABSENTS : M. Christian DELOM.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 28 SEP. 2017
et de la publication
le 28 SEP. 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Jean MILCOS est désigné pour remplir ces fonctions.

Réf : 170912

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2017

Objet : Présentation du rapport d'activité de la S.P.L.A. Panorama pour l'exercice 2016.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Christine QUILLERY, Première Adjointe au Maire, Présidente de la SPLA Panorama,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1524-5,

Vu les lois n°2006-872 du 13 juillet 2006 et n°2010-559 du 28 mai 2010 qui ont créé les sociétés publiques locales d'aménagement et la délibération du Conseil municipal du 15 octobre 2015 approuvant la création de la S.P.L.A. Panorama,

Vu le rapport portant sur l'activité de la SPLA pour l'exercice 2016 versé en annexe,

Vu l'avis de la commission n° 5 - urbanisme, logement, accession à la propriété, démocratie locale du 19 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport portant sur l'activité de la S.P.L.A. Panorama Fontenay-aux-Roses-Clamart pour l'exercice 2016.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,

Jean-Didier BERGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 15 septembre 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Modification du tableau des emplois de la Ville.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY (jusqu'au point 12) - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Edouard BRUNEL – Mme Bénédikte CHESNEAU – Mme Françoise MORGERE – Mme Marie-Anne BOYER – M. Gérard AUBINEAU – M. Pierre CARRIVE – Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Christine QUILLERY	à	Mme Colette HUARD (à compter du point 13)
Mme Rachel ADIL	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Yves SERIE	à	M. Géraud DELORME
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI
Mme Isabelle RAKOFF	à	Mme Françoise MORGERE
M. Pierre RAMOGNINO	à	Mme Marie-Anne BOYER

ABSENTS EXCUSES : M. Philippe KALTENBACH.

ABSENTS : M. Christian DELOM.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 28 SEP. 2017
et de la publication
le 28 SEP. 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Jean MILCOS est désigné pour remplir ces fonctions.

Réf : 170913

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2017

Objet : Modification du tableau des emplois de la Ville.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Yves COSCAS, Adjoint au Maire chargé du personnel communal, des affaires générales, des associations et des anciens combattants,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n°95-31 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants territoriaux,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints technique territoriaux,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux,

Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu l'avis du Comité technique,

Considérant que, conformément à l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les besoins des services ou la nature des fonctions justifient la création de contrats d'une durée de trois ans ou la transformation de contrats d'une durée d'un an en contrats d'une durée de trois ans,

Considérant qu'il convient de transformer un emploi d'ingénieur territorial et deux emplois d'attaché territorial, en contrats d'une durée de trois ans, afin de permettre une pérennisation de leurs missions,

Considérant qu'il convient de créer un emploi d'attaché territorial, par voie de contrat d'une durée de trois ans, afin de permettre le recrutement d'un manager du guichet unique,

Considérant qu'il convient de supprimer deux emplois d'adjoint d'animation et un emploi d'adjoint technique et de créer deux emplois d'adjoint administratif et un emploi d'adjoint technique,

Considérant qu'il convient de transformer un emploi d'éducateur de jeunes enfants actuellement en contrat à durée déterminée, en contrat à durée indéterminée,

Vu l'avis de la Commission n°2 - personnel, affaires générales, élections, moyens des services, communication du 19 septembre 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de modifier le tableau des emplois de la Ville de Clamart.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,

Jean-Didier BERGER

MAIRIE DE CLAMART
92140

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 15 septembre 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Prise en charge des repas pris au restaurant municipal par les agents participant à des actions de formation interne.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY (jusqu'au point 12) - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Edouard BRUNEL – Mme Bénédikte CHESNEAU – Mme Françoise MORGERE – Mme Marie-Anne BOYER – M. Gérard AUBINEAU – M. Pierre CARRIVE – Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Christine QUILLERY	à	Mme Colette HUARD (à compter du point 13)
Mme Rachel ADIL	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Yves SERIE	à	M. Géraud DELORME
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI
Mme Isabelle RAKOFF	à	Mme Françoise MORGERE
M. Pierre RAMOGNINO	à	Mme Marie-Anne BOYER

ABSENTS EXCUSES : M. Philippe KALTENBACH.

ABSENTS : M. Christian DELOM.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 28 SEP. 2017
et de la publication
le 28 SEP. 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Jean MILCOS est désigné pour remplir ces fonctions.

Réf 170914

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2017

Objet : **Prise en charge des repas pris au restaurant municipal par les agents participant à des actions de formation interne.**

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant que les repas pris au restaurant municipal par les agents de la Ville participant à des actions de formation organisées en intra doivent être pris en charge financièrement par la Ville,

Considérant que la prise en charge financière par la Ville est limitée aux repas constitués de quatre composants au maximum ; une entrée, un plat avec accompagnement, un fromage et un dessert, qu'elle exclut le remboursement de repas pris par les agents, dans le cadre de ces formations, en dehors du restaurant municipal,

Considérant que le coût de cette prise en charge correspond au tarif en vigueur à Clamart pour un repas de quatre composants pris par un agent municipal,

Vu l'avis de la Commission n°2 - personnel, affaires générales, élections, moyens des services, communication du 19 septembre 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de prendre en charge financièrement les repas des agents de la Ville participant à des actions de formation organisées « en intra » et pris au restaurant municipal.

DECIDE que cette prise en charge est limitée aux repas constitués de quatre composants : une entrée, un plat avec accompagnement, un fromage et un dessert.

DECIDE que cette prise en charge est exclue pour les repas pris par les agents, dans le cadre de ces formations, en dehors du restaurant municipal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris

Jean-Didier BERGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 15 septembre 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Rémunération des congés annuels à un agent municipal, non pris pour cause de longue maladie et départ à la retraite.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY (jusqu'au point 12) - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Edouard BRUNEL – Mme Bénédikte CHESNEAU – Mme Françoise MORGERE – Mme Marie-Anne BOYER – M. Gérard AUBINEAU – M. Pierre CARRIVE – Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Christine QUILLERY	à	Mme Colette HUARD (à compter du point 13)
Mme Rachel ADIL	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Yves SERIE	à	M. Géraud DELORME
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI
Mme Isabelle RAKOFF	à	Mme Françoise MORGERE
M. Pierre RAMOGNINO	à	Mme Marie-Anne BOYER

ABSENTS EXCUSES : M. Philippe KALTENBACH.

ABSENTS : M. Christian DELOM.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 28 SEP. 2017
et de la publication
le 28 SEP. 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Jean MILCOS est désigné pour remplir ces fonctions.

Réf : 170915

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 septembre 2017

Objet : Rémunération des congés annuels à un agent municipal, non pris pour cause de longue maladie et départ à la retraite.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux,

Vu la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 modifiée relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,

Vu la directive européenne 2003/88/CE du 4 novembre 2003, concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail,

Vu la circulaire ministérielle du 8 juillet 2011 relative à l'incidence des congés de maladie sur le report des congés annuels des fonctionnaires territoriaux,

Considérant que Monsieur Comlan Marcel Codjia a sollicité son départ en retraite pour limite d'âge le 15 octobre 2017,

Considérant que Monsieur Comlan Marcel Codjia a été placé en congé de longue durée, après avis du comité médical du 8 avril 2014 au 7 avril 2017 et maladie ordinaire durant 83 jours après sa reprise,

Considérant que l'intéressé sera mis à la retraite pour limite d'âge, après avis de la Caisse Nationale de retraites des collectivités locales, à compter du 15 octobre 2017 et n'aura donc pas pu de ce fait bénéficier de ses congés annuels en 2016,

Considérant que l'intéressé peut prétendre à un reliquat de 11 jours de congés,

Considérant qu'il convient de verser une indemnité compensatrice à Monsieur Comlan Marcel Codjia,

Vu l'avis de la Commission n°2 - personnel, affaires générales, élections, moyens des services, communication du 19 septembre 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de rémunérer les congés annuels non pris avant sa date d'admission à la retraite à Monsieur Comlan Marcel Codjia, adjoint technique territorial principal de 2ème classe.

PRECISE que l'indemnité compensatrice portera sur 11 jours de congés relatifs à l'année 2016.

PRECISE que la rémunération susmentionnée est affectée au chapitre 012, nature 64 118 de la collectivité et que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits du Budget Communal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,

Jean-Didier BERGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.